



## Dix-huitième Conférence du PROE

*Apia (Samoa)*  
11-14 septembre 2007

---

### Point 3 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et des procédures de travail

#### Ordre du jour

1. L'ordre du jour provisoire révisé est joint aux documents de travail sous la référence 18CP/Représentants officiels/Ordre du jour provisoire/Rév.1.

#### Horaire de travail

2. Le projet d'horaire de la Conférence figure dans le document 18CP/Représentants officiels/DT.3/Ann.1.

#### Comités

3. Un comité de rédaction devra être nommé pour préparer le rapport de la Conférence. Bien qu'il s'agisse d'un comité à composition non limitée, il devrait comprendre au moins 5 ou 6 Membres, dont au moins un francophone. Ce comité est placé sous la direction du vice-président.

#### Recommandation

4. La Conférence est invitée à :

- **examiner** et **approuver** l'ordre du jour provisoire ;
  - **approuver** l'horaire de travail ; et
  - **constituer** un comité de rédaction à composition non limitée.
-